

EXTRAIT DU REGISTRE N° \_\_\_\_\_ /IDV  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20 mai 2011
Date d'affichage	
Date de séance	27 mai 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	6
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

**OBJET :**

Approuvant le projet de location de photocopieurs et autorisant le Maire à signer le marché de location de photocopieurs multifonctions à intervenir

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania		X	
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- VU l'avis favorable de la Commission des ressources réunie le 18 mai 2011 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

### ADOPTÉ

**Article 1** – Est approuvé le projet de location de photocopieurs pour les besoins des services de la commune de PUNAAUIA.

**Article 2** – Le Maire est autorisé à lancer une procédure d'appel à concurrence, à signer le marché à intervenir et d'une manière générale tous documents nécessaires à la parfaite exécution de cette opération.

**Article 3** – La dépense est imputable au :

- budget communal exercice 2011, article 6135 – Section de fonctionnement ;
- budget annexe de l'eau exercice 2011, article 6135 – Section de fonctionnement ;
- budget annexe de déchets exercice 2011 article 6135 – Section de fonctionnement ;


**Article 4** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


**Article 5** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.


Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en subdivision le :  
et après publication, affichage ou  
notification le :  
03 JUIN 2011  
Le maire,  
**R. TUMAHAI**



Le Maire,  
  
**R. TUMAHAI**





## Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

### Rapport de présentation

**Objet :** *Projet de délibération n° 94/2011 du 27 mai 2011 approuvant le projet de location de photocopieurs et autorisant le Maire à signer le marché de location de photocopieurs multifonctions à intervenir*

Dans le cadre de ses missions, le service des systèmes d'informations de la Commune est amené à mettre à la disposition de l'ensemble des services communaux des photocopieurs. L'objectif étant de remplacer les appareils vétustes ou mal adaptés aux besoins et de renouveler le parc de photocopieurs ou de compléter l'équipement de bureaux réaménagés et notamment les services de l'eau et de l'environnement.

Le choix s'est porté sur de la location au lieu de l'acquisition puisque l'expérience montre que le coût d'entretien et de maintenance de ces équipements est élevé. De plus, la location maintenance permet de disposer de photocopieurs récents, bien entretenus et bénéficiant des derniers apports technologiques.

A ce titre, et afin de réaliser des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation des marchés, le service des systèmes d'informations souhaite constituer un groupement de commandes pour assurer la prestation de location de photocopieurs multifonctions.

Le service informatique, en tant que coordonnateur est chargé de finaliser le cahier des charges du projet de location de photocopieurs et d'assurer l'ensemble de la phase de passation de marché jusqu'à la notification.

Dans l'immédiat, les besoins par service ont été répertoriés :

- Il est prévu la location de 21 photocopieurs dont 2 réservés respectivement aux services Eau et Environnement.
- Des enveloppes de crédits sont inscrites au budget communal pour 10 millions et aux budgets annexes Eau et déchets, respectivement 400.000 F et 500.000 Frs.

En réponse à ce besoin, la procédure en appel d'offres ouvert sera organisée sur la base d'un marché unique à prix forfaitaires. Les coûts prévisionnels annuels minimum et maximum susceptibles d'être commandés sont fixés respectivement à 5 millions CFP et 11 millions CFP TTC.

Ce marché sera conclu pour une période initiale d'un an renouvelable 3 fois par décision de reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Il vous est demandé de valider le principe de location de photocopieurs pour l'ensemble des services communaux et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à la procédure pour le marché de location de photocopieurs multifonction à intervenir.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.